



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**MATERION**

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance	Vanadium Oxide (V2O3)
Numéro d'identification	1314-34-7 (Numéro CAS)
Synonymes	Aucun(e)(s).
Numéro de document	V-MSDS0031
Date de publication	le 05-Mai-2015
Numéro de version	01

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Donnée inconnue.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Nom de la société	Materion Advanced Chemicals Inc.
Adresse	407 N. 13th Street 1316 W. St. Paul Avenue Milwaukee, WI 53233 États-Unis
Division	Milwaukee
Téléphone	414.212.0257
adresse électronique	advancedmaterials@materion.com
Personne à contacter	Noreen Atkinson

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification T;R25, Xn;R20

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé		
Toxicité aiguë, orale	Catégorie 3	H301 - Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, inhalation	Catégorie 4	H332 - Nocif par inhalation.

#### Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé	Nocif par inhalation. Toxique en cas d'ingestion.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Risques particuliers	Donnée inconnue.
Principaux symptômes	Donnée inconnue.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

Contient :	Pentaoxyde de divanadium
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.

#### Conseils de prudence

##### Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières.  
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### Intervention

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin./en cas de malaise.  
 P330 Rincer la bouche.

#### Stockage

P405 Garder sous clef.

#### Élimination

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

#### Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

#### 2.3. Autres dangers

Aucun connu.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

##### Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Pentaoxyde de divanadium	100	1314-34-7 215-230-9	-	-	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b>	T;R25, Xn;R20			
	<b>CLP :</b>	Acute Tox. 3;H301, Acute Tox. 4;H332			

### SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Donnée inconnue.

**Contact avec la peau** Donnée inconnue.

**Contact avec les yeux** Donnée inconnue.

**Ingestion** Donnée inconnue.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Donnée inconnue.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Donnée inconnue.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Donnée inconnue.

**Moyens d'extinction inappropriés** Donnée inconnue.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Donnée inconnue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** Donnée inconnue.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Donnée inconnue.

**Pour les secouristes** Donnée inconnue.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Donnée inconnue.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Donnée inconnue.

**6.4. Référence à d'autres sections** Donnée inconnue.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Donnée inconnue.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Donnée inconnue.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Donnée inconnue.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Donnée inconnue.

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Donnée inconnue.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Donnée inconnue.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Donnée inconnue.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Donnée inconnue.

**Protection des yeux/du visage** Donnée inconnue.

#### Protection de la peau

- **Protection des mains** Donnée inconnue.

- **Divers** Donnée inconnue.

**Protection respiratoire** Donnée inconnue.

**Risques thermiques** Donnée inconnue.

**Mesures d'hygiène** Donnée inconnue.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Donnée inconnue.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique** Solide.

**Forme** Donnée inconnue.

**Couleur** Donnée inconnue.

**Odeur** Sans objet.

**Seuil olfactif** Donnée inconnue.

<b>pH</b>	Donnée inconnue.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	1940 °C (3524 °F)
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'éclair</b>	Donnée inconnue.
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité relative</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité (autre)</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée inconnue.

## 9.2. Autres informations

<b>Densité</b>	4,87 g/cm <sup>3</sup>
<b>Formule moléculaire</b>	O3-V2
<b>Masse molaire</b>	149,88 g/mol
<b>Densité</b>	4,87

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Donnée inconnue.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Donnée inconnue.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Donnée inconnue.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Donnée inconnue.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Donnée inconnue.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	Donnée inconnue.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Inhalation</b>	Donnée inconnue.
<b>Contact avec la peau</b>	Donnée inconnue.
<b>Contact avec les yeux</b>	Donnée inconnue.
<b>Ingestion</b>	Donnée inconnue.
<b>Symptômes</b>	Donnée inconnue.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit	Espèce	Résultats d'essais
Pentaoxyde de divanadium (CAS 1314-34-7)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2500 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	4 mg/l, 4 Heures
<b>Oral</b>		
DL50	Souris	130 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Donnée inconnue.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Donnée inconnue.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Donnée inconnue.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Donnée inconnue.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Donnée inconnue.	
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée inconnue.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée inconnue.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Donnée inconnue.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Donnée inconnue.	
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée inconnue.	
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.	
<b>Autres informations</b>	Donnée inconnue.	

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Donnée inconnue.
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée inconnue.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1. Méthodes de traitement des déchets</b>	
<b>Déchets résiduels</b>	Donnée inconnue.
<b>Emballage contaminé</b>	Donnée inconnue.
<b>Code des déchets UE</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

## **ADN**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

## **IATA**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

## **IMDG**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Réglementations de l'UE**

**Regulation (EC) No. 1005/2009 on substances that deplete the ozone layer, Annex I, as amended**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation**

Non réglementé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Other EU regulations**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

N'est pas listé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

## Directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

**Réglementations nationales** Donnée inconnue.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Donnée inconnue.

### SECTION 16: Autres informations

**Liste des abréviations** Donnée inconnue.

**Références** Donnée inconnue.

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange** Donnée inconnue.

**Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15**

R20 Nocif par inhalation.  
R25 Toxique en cas d'ingestion.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H332 Nocif par inhalation.

**Informations de révision** Aucun(e)(s).

**Informations de formation** Donnée inconnue.